

ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO

Rapport annuel sur l'exercice clos le
31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Sommaire

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Dépositaire.....	3
Teneur de compte conservateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	8
Changement(s) à venir.....	8
Autres informations.....	8
Rapport d'activité.....	9
Informations réglementaires.....	14
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	18
Comptes annuels.....	24
Bilan actif.....	24
Bilan passif.....	26
Compte de résultat.....	27
Annexes aux comptes annuels.....	29
Annexe d'informations périodiques SFDR.....	47

ACTEURS

SOCIETE DE GESTION

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

DEPOSITAIRE

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR

Le FCPE étant un Fonds d'Épargne Multi-Entreprises, il émet deux catégories de parts :

[Des parts C réservées aux dispositifs d'épargne salariale et retraite \(PEE/PEI, PERCO\(I\), PERCOL-I\) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises adhérentes. Les teneurs de compte des parts C sont :](#)

Natixis Interépargne

Siège social : 59, avenue Pierre-Mendès France – 75013 Paris (France)

Amundi ESR

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris (France)

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

[Des parts S réservées aux salariés du Groupe Ofi Invest dans le cadre de leurs accords de participation et divers plans d'épargne d'entreprises. Le teneur de compte des parts S est :](#)

Service Epargne Entreprise (S2E)

Siège social : 32, rue du Champ de Tir - 44300 Nantes (France)

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Aplitec

Siège social : 4, rue Ferrus - 75014 Paris (France)

Représenté par Monsieur Maxime GALLET

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :
 - Ofi Invest Asset Management**
 - Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros
 - Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)
 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro : B 384 940 342,
 - Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.
 - Ci-après la « Société de Gestion »
- Un Fonds d'Épargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
 - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
 - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels ;Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.
Ci-après dénommée « l'Entreprise »
- Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés de l'Entreprise.

Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro ».

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation ou de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro » est classé dans la catégorie « Actions des pays de la zone euro ».

Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

L'indice Euro Stoxx est le sous-ensemble composé des noms les plus liquides de l'indice Stoxx Europe 600. Avec un nombre variable de composants (environ 300), l'indice représente les entreprises de grandes, moyennes et petites capitalisations des pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le portefeuille est exposé à 60% minimum aux actions de la zone euro.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice EURO STOXX Total Market Index (BKXE), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la Société de Gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Les actifs du Fonds sont également sélectionnés suivant des critères sociaux et sociétaux, tels que :

- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise ;
- Respect de l'environnement ;
- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs ;
- Le degré de développement gouvernement d'entreprise ;
- Engagement sociétal de l'entreprise.

Enfin, entre 5% et 10% des actifs du Fonds sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Dans le cadre de la loi du 19 février 2001, les entreprises solidaires doivent répondre à deux principales conditions. La première est d'être des entreprises non cotées. La seconde condition peut se subdiviser en deux branches.

Les entreprises solidaires doivent :

- soit employer des salariés dont un tiers au moins bénéficie d'un « contrat-jeune » ou d'un contrat d'insertion ou présente un handicap grave ou relève d'un atelier protégé ou d'un centre d'aide par le travail ;
- soit être constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, adhérents ou sociétaires ; leur rémunération doit être inférieure à un plafond annuel défini par la loi.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Compartiment a un minimum de 30% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Compartiment peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le Règlement « Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Au travers du Fonds, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions et de marché :

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le Fonds existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif du Fonds dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du Fonds. En raison de l'investissement en titres solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du Fonds).

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Fonds et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risque accessoire :

Risque de taux :

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Durée de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans du fait de l'objectif de performance à long terme du Fonds. Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Délabélisation ;
- Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 30%.

16/05/2025 - ESMA fund naming :

- ES Ofi Invest ESG Actions Croissance Durable et Solidaire change de dénomination au profit de ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro ;
- Ajout des exclusions PAB (Paris Aligned Benchmark)

13/06/2025 : modification du règlement du FCPE Nourricier afin d'intégrer la possibilité de participer aux conseils de surveillance en visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication.

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

01/07/2025 : changement d'indicateur de référence au profit de l'indice Euro Stoxx Dividendes Nets Réinvestis.

24/10/2025 : création d'une nouvelle part pour le FCPE dénommée « S » - Code ISIN : FR0014013N26.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITE

Contexte économique et financier¹

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown² historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill³ », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch⁴ (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente⁵ refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

¹ Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

² Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

³ Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

⁴ Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

⁵ Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

Taux longs⁶

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread⁷ vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁸

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁹ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement¹⁰ avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité¹¹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit¹² se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹³ et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

⁶ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁷ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁸ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

¹⁰ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

¹¹ Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹² Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹³ Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

Actions¹⁴

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

Politique de gestion

Principales contributions à la performance de l'indice composite de référence (EuroStoxx 50 NR jusqu'au 30 juin 2025 puis EuroStoxx NR à partir du 1^{er} juillet 2025) :

Contributions positives	Contributions négatives
Banco Santander	LVMH
ASML Holding	Wolters Kluwert
BBVA	Sanofi

ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro est un fonds de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le FCPE exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le FCPE a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx Total Market Index soit un gisement d'environ 800 valeurs. Son indice de référence (historiquement l'EuroStoxx 50 NR) a changé au 1^{er} juillet 2025, la performance du FCPE est mesurée à compte de cette date par rapport à l'indice EuroStoxx NR. Par ailleurs, le FCPE investit 5 à 10% de son encours en titres d'entreprises solidaires agréées ESUS conformément à la réglementation. Ces titres sont des actions non cotées émises par France Active Investissement.

¹⁴ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro est intervenu sur les contrats à terme et ETF portant sur l'indice Eurostoxx 50 afin de couvrir, tout ou partie, de la part du Fonds investis en titres ESUS.

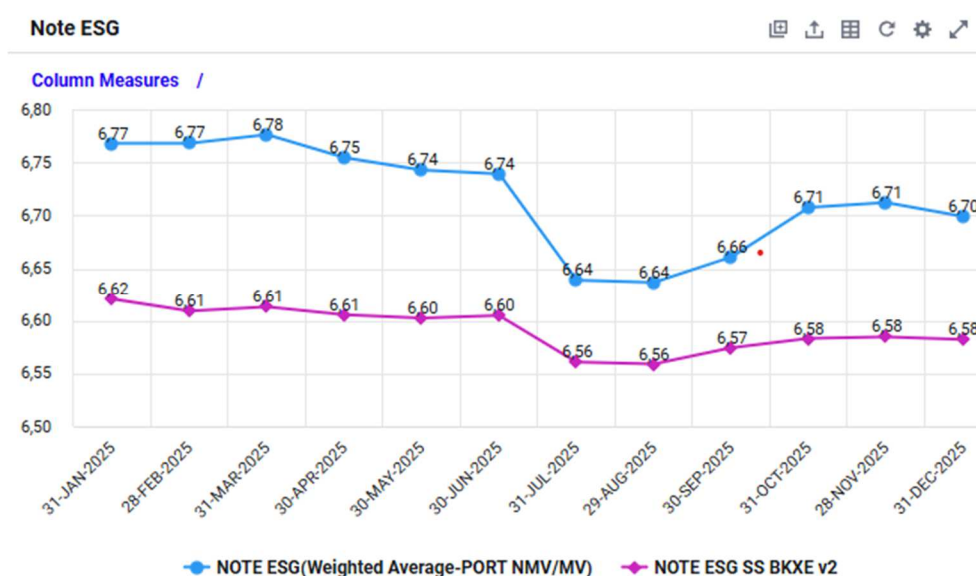
Au premier trimestre 2025, nous avons cédé **Aena** et pris des profits sur **GEA** et **Munich Re**, et allégé **Michelin**, **BBVA**, **Enel**, **Puma** et **Edenred**. Nous avons renforcé **SAP**, **Siemens**, **Sanofi**, **Siemens Healthineers** et **Schneider Electric**.

Au cours du second trimestre 2025, nous avons cédé **Covestro** (OPA de Adnoc), **Worldline** ainsi que les valeurs pétrolières (TotalEnergies, Neste, Galp Energia) afin de se conformer à la réglementation ESMA en vigueur au 21 mai 2025. Nous avons pris des profits sur **KPN**, **AXA**, **Engie** et **Iberdrola**. Nous avons renforcé **SAP**, **ASML**, **Siemens**, **Sanofi**. Nous avons acheté **Deutsche Telekom** (gros poids de l'indice), **Alstom** (amélioration des cash flows) et **Prysmian** (électrification) sur faiblesse, **Wienerberger** et **GTT**.

Au troisième trimestre 2025, nous avons cédé **GEA Group** (bien valorisé, marchés finaux en berne) et **Mercedes Benz** (préférence pour **BMW**). À la suite du changement d'indice de référence du FCPE au 1^{er} juillet, nous avons allégé **ASML**, **SAP**, **Siemens** et **l'Oréal**. Nous avons arbitré **Banco Santander** en faveur d'**Unicredit** qui offre une optionnalité spécifique pour les trimestres à venir (consolidation). Nous avons acheté **ArgenX** et **UCB** dans la santé, deux histoires de croissance qui avaient beaucoup baissé au 1^{er} semestre, **Publicis** (sur faiblesse, bon positionnement concurrentiel), **Metso** (exposition au secteur minier dont le cycle repart), et **Siemens Energy** (chèrement valorisée mais boulevard de croissance grâce à l'électrification).

Au cours du dernier trimestre 2025, nous avons cédé les titres **ASM International**, **Michelin** et **Ahold Delhaize**. Nous avons acheté **Airbus** (forte croissance des livraisons et du FCF), **Renault** (bénéficiaire du relâchement de la réglementation européenne), Saipem, Ferrari et Technip Energies. Nous avons renforcé **Unicredit**, **Air Liquide**, et allégé **LVMH** et **Inditex**.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la note ESG moyenne du portefeuille maître par rapport à la note moyenne de l'univers d'investissement (source : Aladdin), sur l'année 2025.



Dans le domaine solidaire, ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro est investi en titres non cotés de France Active Investissement. Cette dernière a pour objectif de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer et consolider des emplois. Le FCPE a obtenu le renouvellement de son Label Finansol pour un an. Attribué depuis 1997 par un comité d'experts indépendants, il atteste du caractère solidaire d'un produit financier. La poche solidaire, investie en titres France Active Investissement, représente 5,8% du Fonds au 31 décembre 2025. Elle a été renforcée au quatrième trimestre 2025 avec l'achat de 5 000 titres France Active Investissement.

Tout au long de cette année 2025, France Active Investissement s'est mobilisée pour accompagner les entreprises financées et soutenir les nouveaux projets. En 2025, France Active Investissement a financé 418 entreprises (32,9 mEUR investis) et contribué ainsi à créer ou consolider 11 372 emplois.

Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice 2025 :

Contributions positives	Contributions négatives
ASML Holding	PUMA
BBVA	DSM-Firmenich
Banco Santander	SAP

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la valeur liquidative de la part C affiche une hausse de +15,57% pour s'établir à 336,41 euros, tandis que l'indice composite de référence (l'EuroStoxx 50 NR jusqu'au 30 juin 2025 puis l'EuroStoxx NR à partir du 1er juillet 2025) progresse de +20,97%. L'indice EuroStoxx NR clôture l'année 2025 à 1 408,58 points.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro PART C	008025	31/12/2024	31/12/2025	15,57%	20,97%	291,10 €	336,41 €
ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro PART S	FR0014013N26	Date de création le 24/10/2025 - Part non abondée au 31/12/2025					

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les secteurs des Produits et Services de Consommation et de la Santé concentrent l'essentiel des contributions négatives. **Puma** et **SEB**, deux convictions du portefeuille, se sont effondrés sur une révision à la baisse de leurs perspectives de croissance et de marge pour 2025. **Merck** a déçu sur sa croissance dans l'ensemble de ses divisions alors que **Siemens Healthineers** a pâti d'un environnement toujours difficile en Chine et d'un manque de visibilité sur le désengagement progressif de Siemens.

Les secteurs des services aux collectivités et de la distribution spécialisée soutiennent la performance, au travers de la surpondération d'**Engie** qui a bénéficié de révisions en hausse de ses résultats et d'une revalorisation de ses multiples, et d'**Inditex**, qui à l'exception d'un ralentissement de sa croissance début 2025, continue de délivrer une performance opérationnelle très solide.

Au 31 décembre 2025, le taux d'exposition au marché actions s'élève à 99,5%.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	7 299 088,43	7 306 708,08
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	DE0007164600	SAP SE	2 713 232,10	1 221 179,17
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	1 812 754,60	1 730 214,34
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	1 644 629,49	710 774,90
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	DE0006602006	GEA GROUP AG	148 868,41	1 459 995,41
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	IT0005239360	UNICREDIT SPA	1 393 729,35	
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	328 158,87	1 362 287,35
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	FR0000120578	SANOFI	1 347 184,03	
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	1 336 237,63	
ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO	ACTIONS	FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	34 773,42	1 199 686,87

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La liste des intermédiaires financiers autorisés pour l'exécution des ordres de bourse est établie en fonction de la qualité d'exécution des ordres, du travail de veille effectué par les vendeurs, de l'adéquation de l'univers des sociétés couvertes par les analystes financiers à l'univers d'investissement du portefeuille et de la qualité de l'analyse financière produite.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, le FCPE ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du FCPE n'est pas investi sur des actifs non liquides.

La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du FCPE se situe en date du 31/12/2025 au niveau [4] de l'indicateur synthétique.

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Au travers du Fonds, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions et de marché :

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le Fonds existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif du Fonds dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du Fonds. En raison de l'investissement en titres solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du Fonds).

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Fonds et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risque accessoire :

Risque de taux :

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Levier du FCPE au 31/12/2025 :

Ci-dessous les leviers du FCPE calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [102,61%]
- Méthode de l'engagement [103,36%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (**), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(** Bonus 2025 versé en février 2026)

ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

CA INDOSUEZ GESTION
Société de gestion
17, rue Docteur Lancereaux – 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du compartiment du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	85 623 662,06	67 642 239,48
Actions et valeurs assimilées (A)	85 594 662,06	67 642 239,48
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	85 594 662,06	67 642 239,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	29 000,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-

Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	85 623 662,06	67 642 239,48
Créances et comptes d'ajustement actifs	254 485,77	22 105,48
Comptes financiers	277 913,44	32 718,32
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	532 399,21	54 823,80
Total Actif I+II	86 156 061,27	67 697 063,28

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	74 438 788,68	63 894 101,84
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	11 585 700,23	3 786 313,23
Capitaux propres	86 024 488,91	67 680 415,07
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	86 024 488,91	67 680 415,07
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	29 000,00	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	29 000,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	102 572,36	16 648,21
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	102 572,36	16 648,21
Total Passifs : I+II+III+IV	86 156 061,27	67 697 063,28

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 873 138,83	1 751 998,21
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	8 962,83	7 764,06
Sous-total Produits sur opérations financières	1 882 101,66	1 759 762,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 859,36	-1 025,37
Sous-total Charges sur opérations financières	-1 859,36	-1 025,37
Total Revenus financiers nets (A)	1 880 242,30	1 758 736,90
Autres produits :	-	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-939 413,69	-801 517,16
Frais de gestion de la société de gestion	-939 413,69	-801 517,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-939 413,69	-801 517,16
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	940 828,61	957 219,74
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	79 360,50	68 855,20
Sous-total Revenus nets I = C+D	1 020 189,11	1 026 074,94

Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 473 752,61	2 138 129,25
Frais de transactions externes et frais de cession	-74 042,59	-52 957,72
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 399 710,02	2 085 171,53
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-53 671,11	118 534,88
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	2 346 038,91	2 203 706,41
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 609 638,22	139 659,59
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1,19	49,91
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	7 609 639,41	139 709,50
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	609 832,80	416 822,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	8 219 472,21	556 531,88
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	11 585 700,23	3 786 313,23

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

L'indice Euro Stoxx est le sous-ensemble composé des noms les plus liquides de l'indice Stoxx Europe 600. Avec un nombre variable de composants (environ 300), l'indice représente les entreprises de grandes, moyennes et petites capitalisations des pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé dividendes nets réinvestis.

Le portefeuille est exposé à 60% minimum aux actions de la zone euro.

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net					
en EUR	86 024 488,91	67 680 415,07	59 015 487,93	45 147 814,80	69 414 821,31
Nombre de titres					
Parts	255 712,2857	232 493,6687	214 741,5301	193 236,4342	251 204,6349
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	336,41	291,10	274,82	233,64	276,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	13,16	13,89	10,77	-4,09	21,97

Règles et méthodes comptables

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières.

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

-**les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-**Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché

-**les parts ou actions du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-**les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FCPE les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,68% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Ces frais ne comprennent pas les honoraires du contrôleur légal des comptes du FCPE, qui sont à la charge de la société de gestion. Le montant de ces honoraires figure dans le rapport annuel de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fond sont obligatoirement réinvestis.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	67 680 415,07	59 015 487,93
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 495 960,77	15 666 306,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 102 064,97	-10 183 479,89
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	940 828,61	957 219,74
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 399 710,02	2 085 171,53
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 609 639,41	139 709,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	86 024 488,91	67 680 415,07

Souscriptions rachats

Parts émises	58 596,5791
Parts rachetées	35 377,9621

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

008025 - ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO C

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

990000136969 - ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRES EURO S

Devise : EUR Affectation des revenus nets :
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values :

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	85 595	33 295	18 984	14 314	7 375	11 627
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	2 921	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	88 515	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	278	-	-	-	278

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	278

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	278	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	278	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	1	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers		278
<i>Société Générale</i>		278
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
Total				-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	201 422,30
Souscriptions à recevoir	53 063,47
Total créances	254 485,77
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-92 297,02
Provision commission de mouvement	-3 001,91
Rachats à payer	-7 273,43
Total dettes	-102 572,36
Total	151 913,41

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 020 189,11	1 026 074,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 020 189,11	1 026 074,94
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 020 189,11	1 026 074,94
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 020 189,11	1 026 074,94
Total	1 020 189,11	1 026 074,94
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 346 038,91	2 203 706,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 346 038,91	2 203 706,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 346 038,91	2 203 706,41
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2 346 038,91	2 203 706,41
Total	2 346 038,91	2 203 706,41
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				85 594 662,06	99,50
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>85 594 662,06</i>	<i>99,50</i>
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	4 264,00	720 829,20	0,84
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	505,00	694 375,00	0,81
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	8 667,00	1 388 973,42	1,61
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	4 436,00	880 102,40	1,02
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	15 076,00	892 499,20	1,04
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	6 969,00	2 721 394,50	3,16
ALSTOM	Manufacture	EUR	51 725,00	1 301 918,25	1,51
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	11 240,00	706 321,60	0,82
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	21 962,00	1 205 713,80	1,40
ARGEN-X N V	Science/Technologie	EUR	894,00	640 819,20	0,74
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	6 263,00	5 770 728,20	6,71
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	45 342,00	1 857 208,32	2,16
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	135 052,00	2 707 792,60	3,15
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	99 309,00	1 000 041,63	1,16
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	15 755,00	1 467 420,70	1,71
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	19 121,00	1 544 785,59	1,80
BRENNTAG AG	Commerce	EUR	9 052,00	448 617,12	0,52
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	40 996,00	1 114 271,28	1,30
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	5 932,00	843 827,00	0,98
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	15 676,00	1 363 184,96	1,58
DANONE SA	Manufacture	EUR	8 472,00	650 480,16	0,76
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	14 726,00	351 067,84	0,41
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	2 501,00	559 473,70	0,65
DEUTSCHE POST AG-NOM	Transport	EUR	12 467,00	582 582,91	0,68
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	41 887,00	1 158 594,42	1,35
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	15 489,00	1 065 023,64	1,24
EDENRED	Science/Technologie	EUR	7 959,00	150 504,69	0,17
ENEL SPA	Energie	EUR	207 830,00	1 844 906,91	2,14
ENGIE SA	Energie	EUR	47 322,00	1 060 486,02	1,23
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	5 060,00	1 365 694,00	1,59
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	35 156,00	469 684,16	0,55
FERRARI NV	Manufacture	EUR	1 194,00	380 527,80	0,44
FRANCE ACTIVE INVEST CAT B	IT/Communication	EUR	47 000,00	4 948 160,00	5,75
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	3 193,00	500 023,80	0,58
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	362,00	768 164,00	0,89
IBERDROLA SA	Energie	EUR	48 329,00	892 394,99	1,04
INDITEX	Commerce	EUR	20 866,00	1 175 590,44	1,37
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	31 462,00	1 187 061,26	1,38
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	71 701,00	1 721 541,01	2,00
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	434 577,00	2 573 130,42	2,99
KERING	Commerce	EUR	1 517,00	456 617,00	0,53

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	210 182,00	835 683,63	0,97
LEGRAND	Manufacture	EUR	5 810,00	739 322,50	0,86
LOREAL SA	Manufacture	EUR	3 254,00	1 192 916,40	1,39
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	3 013,00	1 943 385,00	2,26
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	7 402,00	907 485,20	1,05
METSO CORPORATION	Construction	EUR	65 523,00	981 534,54	1,14
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	1 126,00	633 037,20	0,74
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	68 114,00	379 531,21	0,44
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	21 751,00	349 864,84	0,41
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	3 704,00	270 762,40	0,31
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	9 775,00	516 608,75	0,60
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	7 913,00	683 524,94	0,79
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	8 116,00	719 239,92	0,84
PUMA AG	Manufacture	EUR	10 119,00	225 653,70	0,26
RENAULT SA	Manufacture	EUR	11 941,00	422 950,22	0,49
SAFRAN	Manufacture	EUR	2 018,00	600 153,20	0,70
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	339 048,00	822 191,40	0,96
SANOFI	Manufacture	EUR	24 944,00	2 063 367,68	2,40
SAP SE	IT/Communication	EUR	17 528,00	3 651 958,80	4,25
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	12 067,00	2 834 538,30	3,30
SEB SA	Manufacture	EUR	8 981,00	442 763,30	0,51
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	9 803,00	2 344 387,45	2,73
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	5 605,00	674 842,00	0,78
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	21 641,00	972 113,72	1,13
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	22 656,00	1 556 920,32	1,81
STELLANTIS NV	Manufacture	EUR	48 175,00	452 845,00	0,53
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	25 528,00	572 848,32	0,67
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	15 002,00	487 264,96	0,57
UCB SA	Manufacture	EUR	2 515,00	600 079,00	0,70
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	20 463,00	1 451 235,96	1,69
VINCI SA	Construction	EUR	7 024,00	843 231,20	0,98
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	10 536,00	258 553,44	0,30
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	18 391,00	563 132,42	0,65
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	5 300,00	468 202,00	0,54
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations convertibles en actions					-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
Obligations et valeurs assimilées					-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
Titres de créances					-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>					-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements					-
<i>OPCVM</i>					-
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>					-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>					-
Dépôts					-
Opérations temporaires sur titres					-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>					-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>					-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>					-
<i>Titres financiers empruntés</i>					-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>					-
<i>Autres opérations temporaires</i>					-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>					-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>					-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				85 594 662,06	99,50

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50	50	29 000,00	-	2 920 500,00
<i>Sous-Total Futures</i>		29 000,00	-	2 920 500,00
Total Actions		29 000,00	-	2 920 500,00
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts			-	-
Change				
Total Change			-	-
Crédit				
Total Crédit			-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions			-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	85 594 662,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	29 000,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-29 000,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	532 399,21
Autres passifs (-)	-102 572,36
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	86 024 488,91

ES OFI INVEST ESG ACTIONS SOLIDAIRE EURO

Annexe d'informations périodiques SFDR sur
l'exercice clos le 31 décembre 2025



ofi invest
Asset Management

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ES Ofi Invest ESG Actions Solidaire
Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500P03LOGJBL6ML50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de **71,36%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

ES OFI Invest ESG Actions Solidaire Euro (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 71,36% d'investissements durables au 31 décembre 2025.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les

valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au **31 décembre 2025**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,70 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,48 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 71,36% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.
- **La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail** : 5,7%

Conformément à la mise en œuvre des Orientations de l'ESMA, le Fonds applique les exclusions PAB, résumées dans notre « Politique d'investissement – Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille atteint **3,45** sur 5 et le score ISR de son univers est de **3,23** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;
- **La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail**: **6,51%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial**: la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de **0%** par rapport à son univers dont la part est de **0%** ;
- **La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de surveillance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **42,98%** par rapport à son univers dont la part est de **42,68%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Au **29 décembre 2023**, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ISR:** le score ISR du portefeuille a atteint 3,46 sur 5 et le score ISR de son univers était de **3,16** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance » :** **20%** ;
- **La part de l'actif investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail:** **5,65%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR.

Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial:** la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses était de 0% par rapport à son univers dont la part était de **0%** ;
- **La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de surveillance des entreprises bénéficiaires :** la part des femmes au sein des organes de gouvernance était de 0,73% par rapport à son univers dont la part était de **0,71%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ISR :** le score ISR du portefeuille avait atteint **3,62** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance » :** **0%** ;
- **Le pourcentage de l'actif net investi dans des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail :** **7,38%**

De plus, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, deux indicateurs ESG correspondant aux caractéristiques sociales et environnementales promues avaient été particulièrement suivis. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 ont été les suivantes:

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte Mondial:** la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses est de **0%** par rapport à son univers dont la part est de **1,02%** ;
- **La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de surveillance des entreprises bénéficiaires :** la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **0,69%** par rapport à son univers dont la part est de **0,68%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 30 décembre 2022.

Ces indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une garantie d'un auditeur ni d'un examen par un tiers.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 30% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Au **31 décembre 2025**, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 71,36%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la proportion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnement.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences [2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de
---------------------------------	-------------------	-----------------	------------------	-------------	---

					référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1564,47 Teq CO2	1766,72 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 94,27%	Taux de couverture = 93,49%		
		Emissions de GES de niveau 2	702,35 Teq CO2	815,75 Teq CO2		
			Taux de couverture = 94,27 %	Taux de couverture = 93,49 %		
		Emissions de GES de niveau 3	22346,88 Teq CO2	25004,18 Teq CO2		
			Taux de couverture = 94,27 %	Taux de couverture = 93,49 %		
	Emissions totales de GES	24613,70 Teq CO2	27586,66 Teq CO2			
		Taux de couverture = 94,27 %	Taux de couverture = 93,49 %			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	330,58 (Teq CO2/million d'EUR)	436,22 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 94,27 %	Taux de couverture = 93,49 %		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	697,80 (Teq CO2/million d'EUR)	756,55 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 94,27 %	Taux de couverture = 93,49 %		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	10,32%	9,36%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 32,999%	Taux de couverture = 93,49%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle	Part d'énergie non renouvelable consommée = 51,80%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 54,09%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Taux de couverture = 92,79%			Taux de couverture = 92,08%			

		provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non-renouvelable produite = 28,18%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 41,28%			
			Taux de couverture = 32,99%	Taux de couverture = 19,02%			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,26 (GWh/million d'EUR)	0,30 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 94,219%	Taux de couverture = 93,49%			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,26%	1,28%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Poursuite de la campagne d'engagement sur les biocides et produits chimiques dangereux.	
			Taux de couverture = 92,64%	Taux de couverture = 92,08%			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	9927,81 (Tonnes)	31940,64 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 13,87%	Taux de couverture = 16,79%			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	40,07 (Tonnes)	46,02 (Tonnes)		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 64,85%	Taux de couverture = 64,16%			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 98,96%	Taux de couverture = 93,49%			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends	29,72 %	28,42 %			Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 92,79 %	Taux de couverture = 92,08%			

		permettant de remédier à de telles violations				
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements		0,12	0,12	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 50,73 %	Taux de couverture = 46,11%		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres		40,36%	42,73%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 94,27%	Taux de couverture = 93,49%		
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		0%	0%	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 93,49%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1,58%	1,48%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 92,79 %	Taux de couverture = 93,49%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	4,25 %	4,10%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 94,12 %	Taux de couverture = 93,49%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Actif	Secteur	Poids	Pays
(15/15)		46,83%	
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	6,74%	Pays-Bas
ACTIONS FRANCE ACTIVE INV Prvt		5,78%	France
SAP	Technologies de l'information	4,27%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	3,31%	États-Unis
ALLIANZ	Finance	3,18%	Allemagne
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	3,16%	Espagne
INTESA SANPAOLO	Finance	3,01%	Italie
SIEMENS N AG	Industrie	2,74%	Allemagne
SANOFI SA	Santé	2,41%	États-Unis
LVMH	Consommation discrétionnaire	2,27%	France
AXA SA	Finance	2,17%	France
ENEL	Services aux collectivités	2,16%	Italie

ING GROEP NV	Finance	2,01%	Pays-Bas
SOCIETE GENERALE SA	Finance	1,82%	France
BNP PARIBAS SA	Finance	1,80%	France

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au **31 décembre 2025**, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au **31 décembre 2025**, le Fonds a **93,75%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

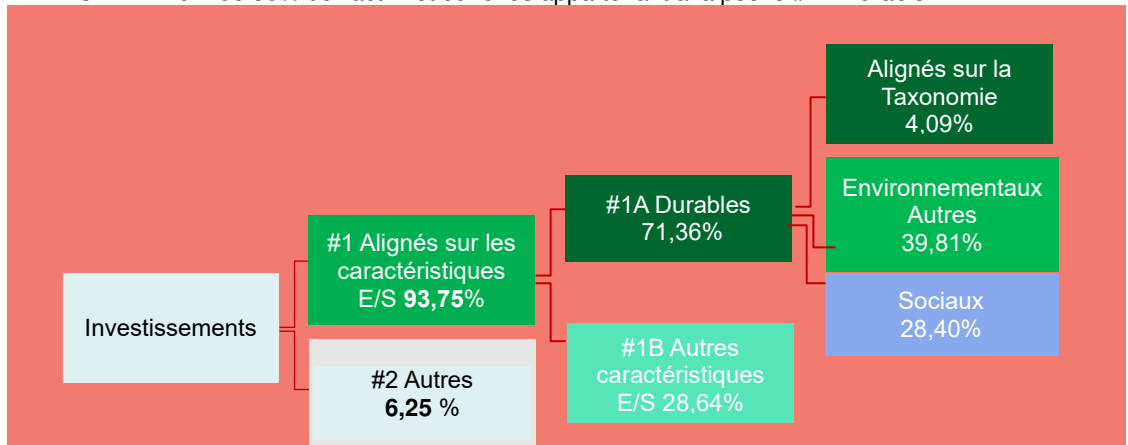
Le Fonds détient actuellement **71,36%** de ses actifs nets dans des émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable, dont 32,38% ayant un objectif environnemental et 8,63% ayant un objectif social.

Le Fonds a **6,25%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,70** de liquidités ;
- **0** % de dérivés ;
- **5,55** % de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 30% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au **31 décembre 2025**, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Sous secteurs	poids
Finance		22,81%
Finance	Banques	15,08%
Finance	Assurances	6,09%
Finance	Services financiers	0,99%
Finance	Marchés financiers	0,65%
Industrie		18,53%
Industrie	Équipements électriques	5,76%
Industrie	Conglomérats industriels	2,74%
Industrie	Machines industrielles	2,67%
Industrie	Services professionnels	1,85%
Industrie	Aéronautique et défense	1,73%
Industrie	Produits de construction	1,59%
Industrie	Construction et ingénierie	0,99%
Industrie	Fret aérien et logistique	0,68%
Industrie	Sociétés de négoce et distributeurs	0,52%
Technologies de l'information		14,90%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	8,80%
Technologies de l'information	Logiciels	4,68%
Technologies de l'information	Services informatiques	0,99%
Technologies de l'information	Équipements de communication	0,44%
Consommation discrétionnaire		11,31%
Consommation discrétionnaire	Textiles et habillement	4,81%
Consommation discrétionnaire	Automobiles	3,18%
Consommation discrétionnaire	Commerce spécialisé	1,37%
Consommation discrétionnaire	Hôtellerie, restauration et loisirs	0,83%
Consommation discrétionnaire	Distribution généraliste	0,60%
Consommation discrétionnaire	Biens durables pour la maison	0,52%
Santé		7,65%
Santé	Produits pharmaceutiques	4,17%
Santé	Équipements et fournitures de santé	2,73%
Santé	Biotechnologies	0,75%
Autre		5,78%
Biens et services industriels		5,12%
Biens et services industriels	Produits chimiques	4,46%
Biens et services industriels	Biens et services industriels de construction	0,66%
Services aux collectivités		4,44%
Services aux collectivités	Services publics d'électricité	3,20%
Services aux collectivités	Services publics multi-utilités	1,24%
Consommation de base		3,88%
Consommation de base	Boissons	1,72%
Consommation de base	Produits de soins personnels	1,39%
Consommation de base	Produits alimentaires	0,76%
Services de communication		3,17%

Services de communication	Services de télécommunications diversifiés	2,33%
Services de communication	Médias	0,84%
Pétrole et gaz		2,11%
Pétrole et gaz	Équipements et services pour l'énergie	1,53%
Pétrole et gaz	Pétrole, gaz et combustibles consommables	0,58%
Immobilier		0,30%
Immobilier	Gestion et développement immobilier	0,30%
L'exploration, l'exploitation minière, extraction, production, Traitement, Stockage, raffinage ou distribution y compris les transports, stockage et échange, des combustibles fossiles		2,11%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est de **4,09%**.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

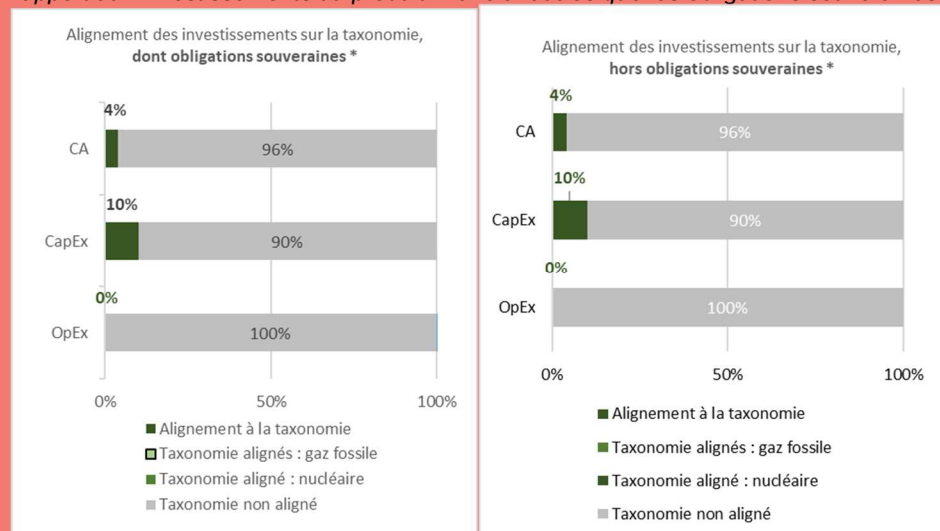
Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au **31 décembre 2025**, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est de **0,56%**.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au **31 décembre 2025**, les données relatives à l'évolution du pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE ne sont pas disponibles pour la période précédente .



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **39,81%**.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Au **31 décembre 2025**, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de **28,40%**.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE) qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable